

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 02004

Numéro SIREN : 477 611 685

Nom ou dénomination : 13 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2021 sous le numéro de dépôt 780

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
<b>Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe</b>				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

<b>Désignation de la société :</b>		<b>Adresse du siège social :</b>	
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE			
<b>SIRET</b>	47761168500033		
<b>Adresse du principal établissement :</b>		<b>Ancienne adresse en cas de changement :</b>	
1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE			

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

**Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante**

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

		<b>SIRET</b>	
--	--	--------------	--

**B ACTIVITE**

**Activités exercées** Production de films **Si vous avez changé d'activité, cochez la case**

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 31% ou à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	213 431
	Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %		

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%  Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%  PV exonérées (art. 238 quindecies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art.44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art.44 septies  Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies  Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée  Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art.244 quater W

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice du formulaire n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice du formulaire n°2065)

1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :  N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :  N°

**G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE**

Dans ce cas, nom du logiciel utilisé  COGILOG

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr**

**Noms et adresses :**

Du professionnel de l'expertise comptable : SARL CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tel. 0491250130

Du conseil :

Du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :

CGA/OMGA  Viseur conventionné

Identité du déclarant :

Date: 07072020 Lieu: MARSEILLE

Qualité et nom du signataire: M. Perez Joseph, Président

Signature:

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.



2020	<b>Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI</b>	2464
------	--	------

*(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)*

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS

Adresse de l'entreprise : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

SIRET : 47761168500033

Exercice ouvert le : 01012019

et clos le : 31122019

## I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

### A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	<b>(a)</b>	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	<b>(b)</b>	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre : $(a) - 30\% \times (b)$ et $(a) - 3\,000\,000\text{ €}$ )	<b>(c)</b>	

### B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	<b>(d)</b>	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	<b>(e)</b>	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : $75\% \times (c)$	<b>(f)</b>	

### C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	<b>(g)</b>	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	<b>(h)</b>	

## II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

### A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier de l'année N-1)	<b>(i)</b>	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	<b>(j)</b>	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : $(c) - (f)$ ou $(g) + \frac{1}{3} \times (h)$	<b>(k)</b>	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice : $(i) - (j) + (k)$	<b>(l)</b>	

### B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	<b>(m)</b>			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	<b>(n)</b>			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	<b>(o)</b>			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	<b>(p)</b>			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	<b>(q)</b>			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	<b>(r)</b>			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à  $(c) - (f)$

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

<b>2020</b>	<b>Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit</b>	<b>2468</b>
-------------	---	-------------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS**

Adresse de l'entreprise : **1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE**

SIRET : **47761168500033**

Exercice ouvert le : **01012019**

et clos le : **31122019**

**1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %**

1	2	3	4	5	6	7	
						7a	7b
Actif, bien ou service, famille de biens ou services ❶	Dénomination ❷	Date de premier exercice de l'option ❸	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent ❹	Résultat net de l'exercice ❺	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice ❻	Résultat net imposable à taux réduit ❼	
						imputé sur le déficit de l'exercice	imposé à 10 %
<b>Total</b>							

**2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI**

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
<b>Total</b>	

**3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement**

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
<b>Total</b>	

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**Détermination des bénéfiques soumis au taux réduit**  
**(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)**

**IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)	
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE			
N° SIRET du principal établissement	Code APE		
47761168500033	5911A		

**I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE**

**A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun**

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	

**B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme**

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

**II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**

g	Montant maximum éligible au taux réduit : $38\ 120 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
<b>Total lignes h à k</b>		

**III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL**

Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	
--	--

**IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %**

Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.



Désignation de l'entreprise		SAS 13 PRODUCTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3		Néant *		<input type="checkbox"/>		
				Exercice N clos le		N-1		
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC				
	Frais de développement*	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 798	AG	1 763	4 036	1 244	
	Fonds commercial (1)	AH	180 280	AI		180 280	180 280	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	68 834 307	AK	66 340 840	2 493 467	2 370 576	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM				
ACTIF IMMOBILISÉ* IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	20 963	AS	18 644	2 319	3 506	
	Autres immobilisations corporelles	AT	58 366	AU	51 234	7 132	12 100	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes		AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	153 000	CV		153 000	3 000	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*		BH	14 500	BI		14 500	14 277	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	69 267 214	BK	66 412 480	2 854 734	2 584 982	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	13 129	BU		13 129	12 721
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	536 502	BY		536 502	630 713
		Autres créances (3)	BZ	643 034	CA		643 034	631 904
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	CD		CE			
Disponibilités		CF	277 768	CG		277 768	23 065	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	24 621	CI		24 621	31 188	
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	1 495 054	CK		1 495 054	1 329 591	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN	154			154		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	70 762 423	1A	66 412 480	4 349 943	3 914 573	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *								
Immobilisations :				Stocks :		Créances :		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600 000 )	DA	600 000	600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	30 875	2 936	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	517 241	(13 603)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	214 502	558 784	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK	1 580 631	1 359 186	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 943 250	2 507 302	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	8 655	180 536	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	8 655	180 536	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	139 655	135 665	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	514	514	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	194 479	127 884	
	Dettes fiscales et sociales	DY	181 304	190 214	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 882	11 908	
	Autres dettes	EA	416 428	383 851	
Compte régul.	EB	455 776	376 698		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 398 038	1 226 734		
Écarts de conversion passif* (V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	4 349 943	3 914 573		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 398 038	1 226 734		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	690	135 665		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS				Néant * <input type="checkbox"/>			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD	17 837	FE		FF	17 837	
			FG	3 151 003	FH		FI	3 151 003	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 168 840	FK		FL	3 168 840	3 472 559	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	2 020 852	2 016 424	
	Subventions d'exploitation					FO	1 283 408	1 334 395	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	247 130	927 231	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 775	13 594	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	6 728 006	7 764 203
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 511	3 427	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(408)	193	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 650 639	2 550 475	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	34 750	38 977	
	Salaires et traitements*					FY	994 169	889 673	
	Charges sociales (10)					FZ	426 739	420 465	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	1 580 451	1 843 458
							GB	300 936	20 174
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	8 655	180 536	
Autres charges (12)					GE	470 794	486 833		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	6 468 235	6 434 211	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	259 771	1 329 992	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 361	4 198	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	5 361	4 198	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(5 361)	(4 198)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	254 410	1 325 794	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB	16 683	5 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	625 467	433 871	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	642 150	438 871	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	587	603	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF	90 428	81 432	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)		HG	846 912	1 304 381	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	937 927	1 386 417	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		HI	(295 778)	(947 546)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(255 870)	(180 536)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	7 370 155	8 203 074		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	7 155 653	7 644 291		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>		HN	214 502	558 784		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier*	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	649	2 000
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	469 761	483 207	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
				dont cotisation facultatives Madelin	A7	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, utiliser l'annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	PV		587			
	VNC Immos incorp.Cédées		90 428			
	Amortissements derogatoires et reprises derogatoires		846 912	625 467		
	Produit cession Immos Incorp.			16 683		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS						Néant * <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations						
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	67 121 133	KE		KF	2 003 851	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre [ Dont Composants L9 ]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui [ Dont Composants M1 ]	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [ Dont Composants M2 ]	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [ Dont Composants M3 ]	KS	20 243	KT		KU	720	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	41 553	KW		KX		
		Matériel de transport *	KY	400	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	16 412	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	78 609	LO		LP	720	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U	3 000	8V		8W	150 000	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	14 277	1U		1V	223	
	TOTAL IV		LQ	17 277	LR		LS	150 223	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	67 217 018	ØH		ØJ	2 154 793	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	104 598	LW	69 020 385	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	20 963	
		Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	41 553	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	400	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	16 412	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
Avances et acomptes		NC		ND		NE			
TOTAL III		IY		NG		NH	79 329		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	153 000	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	14 500	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	167 500	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	104 598	ØL	69 267 214	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS

Néant \* [X]

Table with 6 columns: CADRE A, Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1), Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement (Au cours de l'exercice, Montant cumulé à la fin de l'exercice), and Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]. Rows include categories like Concessions, Fonds commercial, Terrains, etc., and a TOTAUX row.

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

Table with 2 columns: Description of deficit fractions and calculation fields. Rows include '1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE', '2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE', and '3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE'.

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS										Néant * <input type="checkbox"/>						
<b>CADRE A</b>																
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*</b>																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	EL			EM			EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	64 481 914			PF	1 573 577			PG	27 705		PH	66 027 786	
Terrains			PI	PJ			PK			PL						
Constructions	Sur sol propre		PM	PN			PO			PQ						
	Sur sol d'autrui		PR	PS			PT			PU						
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV	PW			PX			PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	16 737			QA	1 907			QB	18 644				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	33 796			QE	2 379			QF	36 175				
	Matériel de transport		QH	26			QI	133			QJ	159				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	12 445			QM	2 455			QN	14 900				
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS					
TOTAL III			QU	63 003			QV	6 874			QW	69 877				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØN	64 544 917			ØP	1 580 451			ØQ	27 705		ØR	66 097 663	
<b>CADRE B</b>																
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2		N3	N4		N5		N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		846 911	P7	P8		P9		625 465	Q1	221 446		
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5	Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre		R1	R2		R3	R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui		R7	R8		R9	S1		S2		S3	S4				
Inst. techniques mat. et outillage			T3	T4		T5	T6		T7		T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers		U1	U2		U3	U4		U5		U6	U7				
	Matériel de transport		U8	U9		V1	V2		V3		V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7		V8	V9		W1		W2	W3				
	Emballages récup. et divers		W4	W5		W6	W7		W8		W9	X1				
TOTAL III			X2	X3		X4	X5		X6		X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL							NM							NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ		NR		846 911	NS	NT		NU		625 465	NV	221 446		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	846 911		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	625 465		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	221 446				
<b>CADRE C</b>																
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations									SP			SR				

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
		1	2	3	4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	1 359 186	TM	846 911	TN	625 465	TO	1 580 631	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	1 359 186	TS	846 911	TT	625 465	TU	1 580 631	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S					
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A					
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U					
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	180 536	5W	8 655	5X	180 536	5Y	8 655	
<b>TOTAL II</b>	5Z	180 536	TV	8 655	TW	180 536	TX	8 655		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	87 120	6B	300 936	6C	73 239	6D	314 817
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B	87 120	TY	300 936	TZ	73 239	UA	314 817	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	1 626 841	UB	1 156 502	UC	879 240	UD	1 904 103	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	309 591	UF	879 240				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ	846 911	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10					
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\***

DGFIP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS			Néant * <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	14 500	UV	UW	14 500	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	536 502	536 502			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 826	1 826			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	4 094	4 094			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	257 070	257 070		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	50 734	50 734		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC	84 000	84 000			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	245 310	245 310			
	Charges constatées d'avance		VS	24 621	24 621			
	TOTAUX			VT	1 218 657	VU	1 204 157	VV
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
			VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	690	690			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	138 965	138 965			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	194 479	194 479				
Personnel et comptes rattachés		8C	34 140	34 140				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	106 632	106 632				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	36 159	36 159			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 373	4 373			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	9 882	9 882				
Groupe et associés (2)		VI	514	514				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	416 428	416 428				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L	455 776	455 776				
TOTAUX			VY	1 398 038	VZ	1 398 038		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	514	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 13 PRODUCTIONS</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR <b>ET</b>		Néant * <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : <b>3 1 1 2 2 0 1 9</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	214 502	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	7 006	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	880	7 886	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	587	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	(255 870)	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		— Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur 2058-A-Ext		DONT* Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	(32 895)	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		— imposées aux taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR — imposées aux taux de 0 % — imposées au taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
	Régime des sociétés mères et des filiales*		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*							
	Abatement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de Développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur 2058-A-Ext	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA			
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB			
				Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
						Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
						Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						TOTAL II	180 536	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		
				déficit (II moins I)		ZL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	213 431	
							213 431	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 13 PRODUCTIONS</b>		Néant * <input type="checkbox"/>	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	765 257	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	765 257	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	213 431	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	978 688	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.**

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 13 PRODUCTIONS</b>										Néant * <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(13 603)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB	27 939					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	558 784				ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE								
					ZF								
	TOTAL I	ØF	545 181			Report à nouveau		ZG	517 241				
(N B: le total I doit nécessairement être égal au total II)							ZH	545 181					
TOTAL II													
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	1 807 645		1 779 214			
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois )				J8	424 462	XQ	434 112		405 185			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	55 521		38 889			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	2 061		4 927			
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES		ST	351 299		322 260			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 650 639		2 550 475			
	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW						
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	34 750		38 977			
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	34 750		38 977			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	193 479		203 922			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	188 075		166 667			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *						ØB	895 975		828 037			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 sinon 0		
						ZR	0						
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise :

SAS 13 PRODUCTIONS

Néant \* 

## A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1	Droits Film Heritage 300619	104 598	27 705		76 893
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

## B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
	(7)	(8)	(9)	(10)			(11)
I - Immobilisations*	1	(76 893)	(76 893)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

## II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

(76 893)

Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

(A)

(B)  
(Ventilation par taux)

(C)

Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS** Néant \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <b>1</b> ou 12,80 % <b>2</b>	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <b>1</b> *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <b>1</b> *	

**1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
**2** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

DGFIP N° 2059-D 2020

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 13 PRODUCTIONS</b>	Néant * <input checked="" type="checkbox"/>
---	---

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 13 PRODUCTIONS</u>		Néant * <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <u>01012019</u>	et clos le : <u>31122019</u>	Durée en nombre de mois <u>12</u>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :	YP	11	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 168 840	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	649	
TOTAL 1	OX	3 169 489	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	7 775	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 283 408	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1 291 183	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats	ON	1 511	
Variation négative des stocks	OQ	(408)	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 226 177	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	411 075	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	470 794	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	3 109 148	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	1 351 524	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)	SA	1 351 524	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujéti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation	HR		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)	Néant * <input type="checkbox"/>
2		

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2	(1) Néant * <input type="checkbox"/>
2	

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL

13016

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Forme juridique	SARL	Dénomination	VDF
N° SIREN (si société établie en France)	3 9 3 0 0 3 9 0 0	% de détention	100,00
Adresse : N°	7	Voie	Rue Racine
Code Postal	44000	Commune	NANTES
		Pays	France
Forme juridique	SARL	Dénomination	VDP
N° SIREN (si société établie en France)	7 9 8 2 5 6 4 6 7	% de détention	100,00
Adresse : N°	7	Voie	Rue Racine
Code Postal	44000	Commune	NANTES
		Pays	France
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 13 PRODUCTIONS

du 01012019

Adresse 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

au 31122019

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE

1	M PEREZ CYRILLE, Directeur de Production, 5 Rue Pablo Picasso 13007 Marseille
2	M PEREZ Gilles, Producteur artistique, 70 Chemin du Roucas blanc 13007 Marseille
3	MME MONTEIRO Dominique, Producteur artistique, 24 Bd des filles du calvaire 75011 Paris
4	MME ALEXANDRE Anne, Administratrice de production, 106 Chemin des Guigues 84800 L'Isle sur la sorgue
5	M MARIE Antoine, Chargé de production, 52 54 Rue de Fontenay 94300 Vincennes
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	83 366			83 366	114 133			197 499
2	71 943			71 943	10 878			82 821
3	52 000			52 000	4 082			56 082
4	42 012			42 012	4 055			46 067
5	34 201			34 201	3 231			37 432
6								
7								
8								
9								
10								
**	283 522			283 522	136 379			419 901

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	2 881
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	113 986
Total	116 867

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :**

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2019 (total col. 9 + total col. 10) 10	536 768	- de l'exercice 2019 10	
- de l'exercice précédent 10	336 466	- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire M. Perez Joseph, Président	À MARSEILLE	le 07072020
	Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

# RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse :

SIREN :

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre :

## I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	
AUD	255 870	<p><b>(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :</b></p> <p>"CSV" Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés                      "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs                      "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise                      "AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles                      "CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques                      "CCI" Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers                      "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi                      "RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés                      "MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat                      "VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos                      "AUT" Autres crédits d'impôts</p>

### CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		

En présence de CICE, saisir "CIC" dans "Crédit d'impôt (1)", et dans "Montant", saisir (ligne 1 x 9 %) + (ligne 3 x 9 %) x 10/90 + ligne 5. [A partir du 01/01/2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.]

### RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT (2)

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

(2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau IV.

## II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	
		<p><b>(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :</b></p> <p>"BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique                      "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété                      "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche                      "CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo                      "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art                      "FAM" Crédit d'impôt famille                      "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques                      "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse                      "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social                      "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif                      "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole                      "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé                      "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique                      "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières                      "AUT" Autres crédits d'impôts</p>

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :

Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

## III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		<p><b>(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :</b></p> <p>"BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique                      "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage                      "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété                      "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche                      "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs                      "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art                      "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise                      "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi                      "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé                      "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique</p>
Crédit d'impôt (3)	Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.















## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le 28 septembre 2020 à 17 heures, les associés de la société SAS 13 PRODUCTIONS, société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros, se sont réunis au siège social 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- M PEREZ Cyrille demeurant 5 Rue Pablo Picasso à Marseille titulaire de 269 actions.
- M PEREZ Gilles demeurant 70 Chemin du Roucas Blanc à Marseille titulaire de 270 actions.
- M PEREZ Joseph demeurant 25 plateau de Malmousque à Marseille titulaire de 149 actions.

L'assemblée est présidée par M. Perez Joseph, président.

La société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 688 actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus au président
- Attribution gratuite d'actions
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du président. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

---

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils ont été présentés par le président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 214 501,95 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le président au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 8 473,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de -255 870,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## SECONDE RÉOLUTION

---

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 731 743,33 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019	214 502
Report à nouveau	517 241
Réserves distribuables	
<b>Total</b>	<b>731 743</b>

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve Légale	10 725
Report à nouveau	721 018
<b>Total</b>	<b>731 743</b>

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2018		
2017		
2016		

*Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME RÉOLUTION

---

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, autorise l'assemblée, en application des dispositions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, au rachat de 2 actions de la Société au maximum, d'une valeur nominale de 872,09 euros environ chacune, soit dans la limite de 10% du capital social, en vue de les attribuer gratuitement à Monsieur Dominique MONTEIRO salarié de la société.

L'attribution gratuite des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée est fixée à un an. Pendant cette période, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles.

A l'expiration de cette période d'acquisition d'un an, les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais demeureront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période de sept années, durée au terme de laquelle elles seront librement cessibles.

En cas de licenciement pour motif personnel ou de démission pendant cette période d'acquisition, les bénéficiaires perdent leurs droits à l'attribution gratuite des actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIEME RÉSOLUTION**

---

L'autorisation visée sous la troisième résolution est consentie pour une durée de 38 mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au président ou à l'un des directeurs généraux pour mettre en œuvre cette autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- fixer les conditions et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions gratuites ;
- décider, en conséquence, du nombre d'actions à racheter et à attribuer gratuitement ;
- procéder aux formalités consécutives et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de ces opérations de rachat et d'attribution gratuite, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RÉSOLUTION**

---

Conformément à la loi, l'assemblée générale ordinaire annuelle sera informée, dans un rapport spécial établi à cet effet par le président des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu de l'autorisation consentie sous la première résolution. Ce rapport devra contenir toutes les mentions visées à l'article L 225-197-4 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RÉSOLUTION**

---

L'assemblée générale donne son approbation pour la mise à disposition de M. Gilles PEREZ, actionnaire de la société, d'un scooter électrique pris en leasing en 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **SEPTIEME RÉSOLUTION**

---

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la présidence et visé par les actionnaires présents à l'assemblée.

Le Président

M PEREZ Cyrille

M PEREZ Gilles

M PEREZ Joseph

# **SAS 13 PRODUCTIONS**

**RAPPORT DE GESTION**  
**au 31 décembre 2019**

1 rue Elie Pelas, 13016

Téléphone :

SIRET : 47761168500033 - APE : 5911A

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

## 1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

### 1.1. Activité de la société

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a augmenté de -303 719 euros.

	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018	Variation en euros	Variation 2019 / 2018
Chiffre d'affaires	3 168 840	3 472 559	(303 719)	- 9%

	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018	Variation en euros	Variation 2019 / 2018
Produits d'exploitation	6 728 006	7 764 203	(1 036 197)	- 13%
Charges d'exploitation	6 468 235	6 434 211	+ 34 024	+ 1%
Résultat d'exploitation	259 771	1 329 992	(1 070 221)	- 80%
Résultat financier	(5 361)	(4 198)	(1 163)	NS
Résultat exceptionnel	(295 778)	(947 546)	+ 651 769	NS
Impôt sur les bénéfices	(255 870)	(180 536)	(75 334)	NS
Participation des salariés				
<b>Résultat</b>	<b>214 502</b>	<b>558 784</b>	<b>(344 282)</b>	<b>- 62%</b>

### 1.2. Présentation des états financiers

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles 2 003 851 euros
- Immobilisations corporelles 720 euros
- Immobilisations financières 150 223 euros

### **1.3. Capitaux propres**

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	2 943 250	2 507 302	+ 435 948
Capital social	600 000	600 000	
Capitaux propres / Capital social	4,91	4,18	+ 0,73

### **1.4. Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes**

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

### **1.5. Activité des filiales et des sociétés contrôlées**

Notre filiale Via Découvertes Films sise à Nantes a dégagé un résultat positif au 31/12/2019 pour un exercice de six mois .  
Sa propre filiale : Via Découvertes Production a dégagé un résultat positif au 31/12/2019 pour un exercice d'une durée également de six mois.

### **1.6. Prises de participations ou prises de contrôle**

Au cours de l'exercice, nous vous informons avoir pris une participation dans la SARL Via Découvertes Films sise à Nantes en mai 2019, SARL dont nous avons acquis les mille vingt-cinq parts sociales de vingt euros, en devenant donc l'unique associée.

Cette SARL est détentrice depuis mai 2019 de l'intégralité des mille parts sociales de dix euros de la SARL Via Découvertes Production, dont elle est devenue l'unique associée.

### **1.7. Participations croisées**

Néant

### **1.8. Cession de participations**

Néant

### **1.9. Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 8473 euros.

## 2. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à disposition de l'assemblée de 731 743,33 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019	214 502
Report à nouveau	517 241
Réserves distribuables	
<b>Total</b>	<b>731 743</b>

Nous vous proposons l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve Légale	10 725
Report à nouveau	721 018
<b>Total</b>	<b>731 743</b>

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2018		
2017		
2016		

*Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.*

## 3. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

## 4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'épidémie de Covid-19 intervenue au premier trimestre 2020 est susceptible d'impacter négativement l'activité et les performances de notre société. Cependant compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des

mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'Etat), nous ne sommes pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Dans ce contexte, les comptes annuels au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Président en date du 15/07/2020 sur la base de la continuité d'exploitation. A cette date aucune incertitude significative remettant en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité n'avait été identifiée.

Aucun autre événement nécessitant une information dans les comptes n'est intervenu postérieurement à la clôture.

## 5. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

### Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu

Exercices	Echéance 30 jours	Echéance 45 jours	Echéance 60 jours	Echéance > à 60jours
31/12/2019	48 516	44 625	264	36 274
31/12/2018	45 028	2 444		25 425

## 6. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE EN COURS

En 2019, nous avons pu produire un grand nombre de documentaires (près d'une vingtaine) et la poursuite de nos deux magazines pour les antennes régionales de France Télévisions.

En fiction, nous avons produit un téléfilm pour France Télévisions et terminé notre premier long métrage de fiction, Un fils, coproduction franco-tunisienne, qui sortira sur les écrans français en 2020.

Par ailleurs, deux courts métrages sont en cours, ce qui permet de confirmer la place de 13 Productions, et sa volonté, de créer de la fiction.

Pour l'année 2020, nous poursuivrons notre activité de production audiovisuelle, avec un nombre conséquent de documentaires, et en travaillant de plus en plus sur le champ international, que cela soit pour les documentaires ou la fiction.

Nous développerons également notre activité de production institutionnelle et digitale, qui permet de diversifier notre clientèle.

## 7. APPROBATION DES COMPTES, QUITUS

Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat et à donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président .



**KPMG Audit**  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13272 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# 13 Productions S.A.S.

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

13 Productions S.A.S.

1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille

*Ce rapport contient 19 pages*

Référence : LH-203-300

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG Audit**  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13272 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **13 Productions S.A.S.**

Siège social : 1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille  
Capital social : €. 600.000

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale des Associés de la société 13 Productions S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 13 Productions S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 15 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des coûts de production des films et documentaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 18 septembre 2020

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Loïc Herrmann  
Associé

## BILAN - ACTIF

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE  
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019  
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Exercice N			Exercice N - 1			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC				
		Frais de développement	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 798	1 763	4 036	1 244
		Fonds commercial	AH	AI	180 280		180 280	180 280
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	68 834 307	66 340 840	2 493 467	2 370 576
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	20 963	18 644	2 319	3 506
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	58 366	51 234	7 132	12 100
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	153 000		153 000	3 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières		BH	BI	14 500		14 500	14 277	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	69 267 214	66 412 480	2 854 734	2 584 982	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	13 129		13 129	12 721
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés	BX	BY	536 502		536 502	630 713
		Autres créances	BZ	CA	643 034		643 034	631 904
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	CD	CE			
Disponibilités	CF		CG	277 768		277 768	23 065	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	CH	CI	24 621		24 621	31 188	
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK	1 495 054		1 495 054	1 329 591
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif (VI)	CN		154		154		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	1A	70 762 423	66 412 480	4 349 943	3 914 573

## BILAN - PASSIF

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE  
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019  
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Exercice N	Exercice N - 1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (Dont versé : 600 000 )	600 000	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
	Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence EK )		
	Réserve légale	30 875	2 936
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ )		
	Report à nouveau	517 241	(13 603)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	214 502	558 784
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	1 580 631	1 359 186
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 943 250</b>	<b>2 507 302</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	8 655	180 536
	Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>8 655</b>	<b>180 536</b>
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	139 655	135 665
	Emprunts et dettes financières divers	514	514
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	194 479	127 884
	Dettes fiscales et sociales	181 304	190 214
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 882	11 908
	Autres dettes	416 428	383 851
	Compte régul. Produits constatés d'avance	455 776	376 698
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 398 038</b>	<b>1 226 734</b>	
	Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		<b>4 349 943</b>	<b>3 914 573</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

SAS 13 PRODUCTIONS – 13016 MARSEILLE  
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019  
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Exercice N				Exercice N - 1			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB	FC				
	Production vendue <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> biens	FD	17 837	FE	FF	17 837	24 444		
		FG	3 151 003	FH	FI	3 151 003	3 448 115		
	Chiffres d'affaires nets	FJ	3 168 840	FK	FL	3 168 840	3 472 559		
	Production stockée				FM				
	Production immobilisée				FN	2 020 852	2 016 424		
	Subventions d'exploitation				FO	1 283 408	1 334 395		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				FP	247 130	927 231		
	Autres produits				FQ	7 775	13 594		
	<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>					FR	<b>6 728 006</b>	<b>7 764 203</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	1 511	3 427	
	Variation de stock (marchandises)					FT	(408)	193	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes					FW	2 650 639	2 550 475	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	34 750	38 977	
	Salaires et traitements					FY	994 169	889 673	
	Charges sociales					FZ	426 739	420 465	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	}	- dotations aux amortissements				GA	1 580 451	1 843 458
			- dotations aux provisions				GB	300 936	20 174
			Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	8 655	180 536	
	Autres charges					GE	470 794	486 833	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					GF	<b>6 468 235</b>	<b>6 434 211</b>		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	<b>259 771</b>	<b>1 329 992</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées					GR	5 361	4 198	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	<b>5 361</b>	<b>4 198</b>		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>(5 361)</b>	<b>(4 198)</b>	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>254 410</b>	<b>1 325 794</b>	

## COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

SAS 13 PRODUCTIONS – 13016 MARSEILLE  
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019  
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Exercice N	Exercice N - 1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	16 683
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	433 871
	<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	HD	<b>438 871</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	603
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	81 432
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 304 381
	<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	HH	<b>1 386 417</b>
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		HI	<b>(947 546)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	(180 536)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>8 203 074</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>7 644 291</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>		HN	<b>558 784</b>

# ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES PROVISIONS

CRÉANCES ET DETTES

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

CABINET ECIA - MARSEILLE

Téléphone : 04 91 25 01 30 - Mail : [ecia@ecia.expert](mailto:ecia@ecia.expert)

# RÈGLES ET MÉTHODES

## 1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles hors Films

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage Techniques	3 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

# RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

## 2.2 Coût de production des Films et Documentaires

Les films et documentaires sont évalués d'après la comptabilité analytique .

Le fait générateur de comptabilisation des produits et charges liés à ces films réside dans la date de livraison validée par un PAD remis par une chaîne Télévision .

Le fait générateur pour les long métrage est habituellement la présentation à la presse ou la sortie en salle .

Les subventions accordées pour ces films sont comptabilisées lors de la réception des notifications de subventions .

Le plan comptable du cinéma est utilisé lors des comptabilités auxiliaires des films , comptabilité remontée dans les comptes de 13Productions en fin de production.

## 3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement n'ont pas été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

## 4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## 5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## 7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

EUR	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réalisation Waste
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		
<i>Frais d'établissement et de développement</i>							
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	87 121 133		2 003 651		104 598	89 020 385	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>87 121 133</b>		<b>2 003 651</b>		<b>104 598</b>	<b>89 020 385</b>	
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions sur sol propre</i>							
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>							
<i>Installations générales, agenc- et aménag- des constructions</i>							
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	20 243		720			20 963	
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	41 553					41 553	
<i>Matériel de transport</i>	400					400	
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	18 412					18 412	
<i>Emballages récupérables et divers</i>							
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>							
<i>Avances et acomptes</i>							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>78 608</b>		<b>720</b>			<b>79 328</b>	
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>	3 000		150 000			153 000	
<i>Autres titres immobilisés</i>							
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	14 277		223			14 500	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>17 277</b>		<b>150 223</b>			<b>167 500</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>67 217 018</b>		<b>2 154 793</b>		<b>104 598</b>	<b>69 267 214</b>	

## ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES  EUR	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Dotations			Reprises			MMI net en fin d'exercice
					Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	
<i>Frais d'établissement et de développement</i>											
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	8448191	157357	27705	8602778			84891			625465	221448
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>8448191</b>	<b>157357</b>	<b>27705</b>	<b>8602778</b>			<b>84891</b>			<b>625465</b>	<b>221448</b>
<i>Terrains</i>											
<i>Constructions sur sol propre</i>											
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>											
<i>Installations générales, agencement et aménagement des constructions</i>											
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	18753	1907		1864							
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	33796	2375		36171							
<i>Matériel de transport</i>	26	135		159							
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	12445	2455		14900							
<i>Emballages récupérables et divers</i>											
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>63002</b>	<b>6874</b>		<b>69877</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>84544917</b>	<b>1580451</b>	<b>27705</b>	<b>86097663</b>			<b>84891</b>			<b>625465</b>	<b>221448</b>

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
<i>Frais d'émission d'emprunts à durée</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations</i>				

# ETAT DES PROVISIONS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<i>Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Provisions pour investissements</i>				
<i>Provisions pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>	1 359 186	846 911	625 465	1 580 631
<i>  dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>1 359 186</b>	<b>846 911</b>	<b>625 465</b>	<b>1 580 631</b>
<i>Provisions pour litiges</i>				
<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>				
<i>Provisions pour pertes sur marchés à terme</i>				
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				
<i>Provisions pour pertes et charges</i>				
<i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>				
<i>Provisions pour impôts</i>				
<i>Provisions pour renouvellement des immobilisations</i>				
<i>Provisions pour grosses réparations</i>				
<i>Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer</i>				
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	180 536	8 655	180 536	8 655
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>180 536</b>	<b>8 655</b>	<b>180 536</b>	<b>8 655</b>
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations incorporelles</i>	87 120	300 836	73 239	314 817
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations corporelles</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres mis en équivalence</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur titres de placement</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations financières</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>				
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>87 120</b>	<b>300 836</b>	<b>73 239</b>	<b>314 817</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 626 841</b>	<b>1 156 502</b>	<b>879 240</b>	<b>1 904 103</b>

Dont dotations et reprises	<i>d'exploitation</i>	309 591	879 240
	<i>financières</i>		
	<i>exceptionnelles</i>	846 911	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice

# CRÉANCES ET DETTES

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1) (2)</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>	14 500		14 500
<i>Clients douteux ou litigieux</i>			
<i>Autres créances clients</i>	536 502	536 502	
<i>Créance représentative de titres prêtés</i>			
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	1 826	1 826	
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	4 094	4 094	
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	257 070	257 070	
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	50 734	50 734	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>			
<i>Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques</i>			
<i>Groupe et associés (2)</i>	84 000	84 000	
<i>Débiteurs divers</i>	245 310	245 310	
<i>Charges constatées d'avance</i>	24 621	24 621	
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>1 218 657</b>	<b>1 204 157</b>	<b>14 500</b>

**Renvois**

- (1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice  
 (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice  
 (2) Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine</i>	690	690		
<i>Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine</i>	138 965	138 965		
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	194 479	194 479		
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	34 140	34 140		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	106 632	106 632		
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	36 159	36 159		
<i>Obligations cautionnées</i>				
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	4 373	4 373		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	9 882	9 882		
<i>Groupe et associés (2)</i>	514	514		
<i>Autres dettes</i>	416 428	416 428		
<i>Dettes représentatives de titres empruntés</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	455 776	455 776		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1 398 038</b>	<b>1 398 038</b>		

**Renvois**

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
 (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice  
 (2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés

514

## CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

EUR

<b>CHARGES À PAYER</b>	<b>Montants</b>
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	64800
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	35684
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
<b>TOTAL CHARGES À PAYER</b>	<b>100484</b>

<b>PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>Montants</b>
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	273901
<i>Autres créances</i>	248274
<i>Disponibilités</i>	
<b>TOTAL PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>522175</b>

# CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019

EUR

<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<i>Montants</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	24 621
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
<b>TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>24621</b>

<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<i>Montants</i>
<i>Produits d'exploitation</i>	455 776
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>455776</b>

# FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## **1) Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

### **Comptabilisation des amortissements sur films et documentaires :**

- 1) La dotation aux amortissements économiques est égale à la subvention CNC augmentée de l'amortissement calculé en linéaire sur 3 ans sur la valeur brute hors subvention CNC.
- 2) L'amortissement fiscal est basé sur le décret qui permet d'amortir totalement le film sur douze mois selon le barème suivant :

**Barème fiscal**

nombre mois	coefficient
1	30%
2	55%
3	75%
4	90%
5	92%
6	94%
7	95%

- 3) Une dotation dérogatoire est constatée si l'amortissement fiscal est plus avantageux que l'amortissement économique

### **Engagements sur films et documentaires :**

Les engagements restant à payer sur les films dont le PAD a été reçu ont été comptabilisés en 404 et sont les suivants :

AFP/Barons : 300€

FR3/biodiversité : 3 782€

Droits divers/Proces 2017 : 2 300€

Praxor/Cinq Films : 3 500€

## **2) Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre**

Néant

## **3) Autres éléments significatifs**

L'épidémie de Covid-19 intervenue au premier trimestre 2020 est susceptible d'impacter négativement l'activité et les performances de notre société. Cependant compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), nous ne sommes toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Dans ce contexte, les comptes annuels au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Président en date du 15/07/2020 sur la base de la continuité d'exploitation et à cette date aucune incertitude significative qui remettrait en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité n'avait été identifiée.

Aucun autre événement nécessitant une information dans les comptes n'est intervenu postérieurement à la clôture.